CHARTRES MÉTROPOLE

Eure-et-Loir LE DÉPARTEMENT

Agglo du Pays de Dreux

Monsieur François de RUGY
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Direction générales des Infrastructures, des Transports et de la Mer
La Grande Arche
92055 PARIS – LA DÉFENSE Cedex

Chartres, le 29 AVR. 2019

Monsieur le Ministre,

L'aménagement autoroutier de la RN154 entre Nonancourt et l'A10 est un axe hautement stratégique pour le Département d'Eure-et-Loir permettant aussi de donner une cohérence au réseau routier national. L'attente forte de réalisation de ce projet, qui tient particulièrement à cœur de tous les élus et les euréliens, pourrait offrir des opportunités de développement au Département.

Par courrier du 26 décembre 2018, vous avez interrogé nos trois collectivités sur la répartition du financement de la potentielle subvention d'équilibre afin de permettre le lancement de l'appel d'offres de concession.

Nous vous confirmons par la présente, l'engagement du 22 septembre 2017 dans les conditions décrites ci-après :

Au niveau global :

- le besoin de subvention est estimé à 55,7 M€ (valeur 2015) par vos services
- la participation de l'Etat est fixée à 50% du besoin estimé de la subvention d'équilibre avec un plafond de 30 M€ (valeur 2014)

Au niveau des collectivités, les 50% restant soit 27,85 M€ (valeur 2015) sont réparties comme suit :

- 50% pour le Conseil départemental d'Eure-et-Loir
- 25% pour la Communauté d'agglomération Chartres Métropole
- 25% pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

En parallèle de ces engagements significatifs, nous comptons sur l'Etat pour que les estimations prévisionnelles soient respectées au regard des tensions financières pesant sur les dépenses publiques.

Ce point est, bien entendu, un élément important du règlement de la consultation pour la mise en concession de cette voie. Pour garantir le meilleur report sur le réseau autoroutier, les collectivités sont prêtes à limiter au mieux le nombre de poids-lourds en transit sur le réseau départemental.

A toutes fins utiles, le Conseil départemental est disposé à s'engager pour faciliter le pilotage de ce projet complexe au nom des collectivités territoriales et cela au regard de ses compétences dans les infrastructures routières.

De même, nous vous serions reconnaissants de nous communiquer des éléments actualisés s'agissant du montage global de ce projet et de son calendrier prévisionnel de réalisation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole	Le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux
Jean-Pierre GORGES	**Claude TEROUINARD**	**Gérard HAMEL**

Copie à : Madame la Préfète